

tout, mais cela ne déplait point puisqu'il s'agit d'assurer une meilleure exécution à ses généreuses dispositions.

AU NOM DE DIEU SOIT. Pardevant Etienne Durand, conseiller du Roi, notaire à Lyon, soussigné, et en présence des témoins ci-après nommés, fut présent : Messire Marc Panissod, chevalier, Président au bureau des finances de la Généralité de Lyon, demeurant place Louis-le-Grand, paroisse de Saint-Michel d'Enay, lequel sain de ses sens, parole, mémoire et entendement a volontairement fait, prononcé et dicté son testament ainsi qu'il suit. En premier lieu il a recommandé son âme à Dieu, élu la sépulture de son corps dans l'église de l'hôpital général de la Charité et aumône générale de Lyon. Veut que son enterrement soit fait le plus simplement qu'il se pourra sans aucune pompe, que le convoi soit précédé de la croix de bois et que quatre pauvres de la paroisse, qui seront choisis par ses héritiers, y assistent chacun avec un cierge jaune à la main, auxquels quatre pauvres il sera donné la somme de cinquante livres aussi à chacun.

ORDONNE qu'il soit célébré le plus tôt qu'il se pourra après son décès quatre cents messes basses, moitié dans l'église des Capucins du grand couvent (21) l'autre moitié dans celle des Capucins du Petit-Forez, que la rétribution en soit payée à vingt sols par messe.

VEUT qu'il soit aussi célébré incessamment dans l'église dudit hôpital de la Charité deux cents messes basses, outre un annuel de messes qui sera commencé le lendemain de son enterrement, le tout pour le repos de son âme.

---

(21) « Les Pères capucins ont deux couvents en cette ville, le premier qui est situé sur la colline de Fourvières fut bâti en 1574... Le second couvent des Capucins, situé au bas de la colline de Saint-Sébastien, fut établi en l'an 1622 dans l'ancienne maison des Thomassins appelée le Petit-Forêt. » (*Nouvel éloge de la Ville de Lyon*, Lyon, Girin, 1711).